



Rapport d'activité

2023

SOMMAIRE



03 — Les temps forts de l'année

05 — Les chiffres-clés

06 — La collecte des droits

08 — La rémunération des artistes

12 — La gouvernance

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

L'ENJEU DES PROCHAINES ANNÉES

L'intelligence artificielle a mobilisé le débat culturel tout au long de l'année. La grève des acteurs américains et la multiplication de ses applications dans tous les pans de la création artistique ont secoué l'écosystème de la culture.

Les organisations professionnelles, dont l'Adami, réclament une transparence absolue dans son utilisation, estimant que seule cette transparence peut garantir le respect des droits des créateurs.

La France et l'Europe se sont saisies du sujet. Le gouvernement français a mis en place un conseil interministériel dédié. L'Europe quant à elle, met en place un accord qui instaure les premières règles de contrôle de l'IA.

UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS

Les artistes et de nombreux producteurs indépendants des principaux pays européens ont uni leurs voix pour demander à l'Union européenne de trouver une solution urgente aux répercussions de l'arrêt RAAP prononcé par la Cour de justice de l'Union européenne en septembre 2020.

En effet, cet arrêt oblige les Etats membres à rémunérer les artistes dont les titres diffusés en Europe ont été enregistrés dans un pays non-signataire de la Convention de Rome (les États-Unis par exemple). De fait, les signataires de cet appel, parmi lesquels l'Adami, soulignent qu'en conséquence, les OGC d'artistes et de producteurs devraient verser chaque année près de 25 millions d'euros pour les artistes notamment américains alors que les artistes européens diffusés aux USA ne toucheraient rien.

Jusqu'à-là, ces sommes finançaient les actions artistiques et culturelles. L'application de ce jugement réduirait ainsi drastiquement le budget de ces aides et par ricochet la création artistique.

LES ARTISTES DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE LA FILIÈRE MUSICALE

Après des mois de débat sur les différentes options de financement du Centre national de la musique (CNM), le Gouvernement a opté pour la mise en place d'une taxe sur le chiffre d'affaires des plateformes de streaming. Cette mesure permettra au CNM de disposer d'un financement pérenne et solidaire et de devenir la maison commune de la filière musicale.

Alors que l'Adami plaide en faveur d'une contribution volontaire des plateformes pour ne pas diminuer les revenus des artistes, elle rappelle que la principale problématique du streaming réside dans le partage de la valeur et la rémunération des artistes. L'Adami restera très vigilante à ce que leurs revenus ne soient pas affectés par les plateformes soumises à cette nouvelle taxe.

UNE RÉPARTITION ADAPTÉE

L'Adami a actualisé ses règles générales de répartition pour les aligner sur l'évolution des droits à rémunération des artistes. Calculés à partir des données d'exploitation des enregistrements des artistes dont elle dispose (durée de diffusion, nombre de ventes et taux de copie), les droits issus de la rémunération pour copie privée et de la rémunération équitable sont répartis aux artistes-interprètes dont elle a la charge.

Validées par le conseil d'administration et votées par l'Assemblée générale en juin 2023, cette politique et ses règles sont publiées sur le site internet de l'Adami.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

CINQ ACCORDS DE REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

L'Adami a signé en 2023, 5 nouveaux accords de représentation qui portent à 47 accords avec des organismes de gestion collective dans 34 pays dont cinq nouveaux venus : l'Estonie, La Lettonie, la Lituanie, la Slovénie et le Kazakhstan, étendant ainsi son champ d'action aux pays de l'est de l'Europe.

UNE ORGANISATION DE L'ACTION ARTISTIQUE OPTIMISÉE

Dernière étape de l'organisation prévue dans les statuts validés par l'Assemblée générale de juin 2023, les quatre comités de sélection des projets artistiques ont été réunis en deux grandes commissions : la Commission artistique musique et la Commission artistique théâtre, audiovisuel et danse.

Les 14 artistes membres de chacune de ces commissions sont nommés pour une durée de 2 ans, renouvelables par moitié chaque année.

LA FONDATION DE L'ARTISTE CITOYEN

Dans la continuité de son engagement en faveur des artistes qui s'investissent dans des causes sociétales initié en 2017 par le Prix Adami de l'artiste citoyen, L'Adami pérennise son action en créant en 2023 la Fondation Adami de l'artiste citoyen.

Son objectif principal est d'apporter un appui financier à des artistes engagés dans des projets ayant un impact positif dans différents domaines : humanitaire, développement durable, inclusion sociale, recherche, éducation...

La création de cette Fondation reflète la volonté de l'Adami de soutenir activement les actions citoyennes des artistes qui témoignent de leur engagement envers la société.

Fondation
Adami de l'artiste
citoyen
abritée par la Fondation de France



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REND HOMMAGE À SON ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après 15 ans aux commandes de l'Adami, Bruno Boutleux est parti à la retraite fin janvier 2024. Il aura marqué durablement de son empreinte l'histoire des droits des artistes-interprètes. Son analyse fine du secteur et des évolutions à lui apporter, sa diplomatie, son volontarisme, sa bienveillance et aussi son amour des artistes, lui auront permis de mener de grandes réalisations qui ont fait entrer l'Adami dans le XXI^e siècle.

« Je tiens à saluer le travail remarquable de Bruno Boutleux. Notre collaboration a été d'une grande qualité. En 15 ans, il a su faire de l'Adami un organisme de gestion collective engagé, performant et transparent. Il a su être à l'écoute des artistes et de leurs besoins. »

Anne Bouvier, présidente du Conseil d'administration



LES CHIFFRES CLÉS



LA COLLECTE DES DROITS

90,5

millions d'euros collectés

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

58,9

millions d'euros répartis à 100 540 artistes

13,7

millions d'euros consacrés à l'action artistique et culturelle :

→ **1 403** aides financières aux projets artistiques, opérations et partenariats

→ **7 112** artistes aidés directement

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES ARTISTES

47 082

artistes associés au 31 décembre 2023

→ **2 695** artistes ont choisi de rejoindre l'Adami en 2023 pour bénéficier de ses services dédiés.

UNE RELATION NUMÉRIQUE PRIVILÉGIÉE

77 373

comptes en ligne au 31 décembre 2023

→ **7 259** comptes artistes créés en ligne en 2023

Des artistes satisfaits de nos services : 90% des artistes ayant engagé une démarche ou contacté nos services à partir de leur espace personnel en ligne sont satisfaits*

*enquêtes réalisées du 01/01 au 31/12/2023

LA COLLECTE DES DROITS

L'ADAMI A COLLECTÉ PRÈS DE 90,5 MILLIONS D'EUROS EN 2023

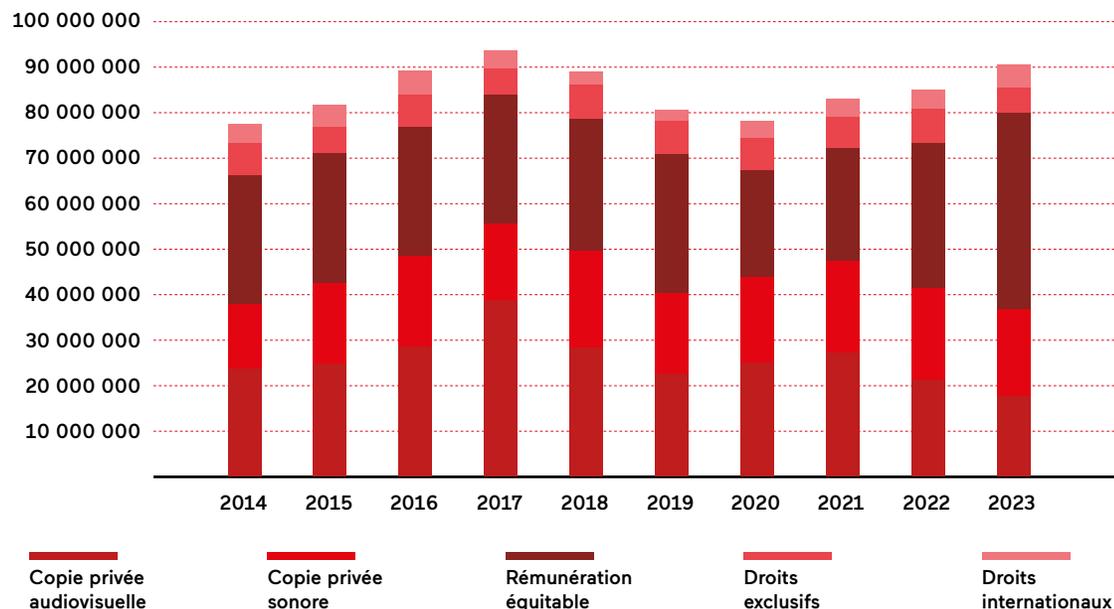
Droits collectés en euros	2022	2023	variation
Copie privée audiovisuelle	21 441 882	17 562 839	-18,09%
Copie privée sonore	20 367 484	19 114 974	-6,15%
Rémunération équitable	31 451 140	43 807 611	39,29%
Droits exclusifs	7 852 617	5 577 766	-28,97%
Droits internationaux	4 074 838	4 423 059	8,55%
Total	85 187 961	90 486 249	6,22%

Une progression globale de 6,22% qui masque cependant la baisse significative de la perception de la copie privée. En effet, les nombreuses régularisations (amiables ou contentieuses) qui soutenaient cette rémunération depuis 2013, ont cessé depuis l'année 2022. À ce constat, s'ajoute le fruit d'un avenant signé au mois de juin 2023, entre l'Adami et la Spedidam

instaurant le versement mutuel des sommes dues à leurs titulaires de droits. La Spedidam a remis à l'Adami un versement exceptionnel de plus de 9,8 millions d'euros de rémunération pour copie privée sonore et de rémunération équitable pour les années 2017 à 2022 et 2,8 millions provisionnés pour 2023. Dorénavant la Spedidam versera chaque année à l'Adami des droits sonores.

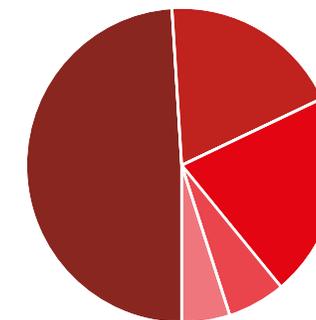


LES DROITS COLLECTÉS PAR CATÉGORIES (EN EUROS)



LES SOURCES DE PERCEPTION

Rémunération équitable	49%
Copie privée audiovisuelle	19%
Copie privée sonore	21%
Droits exclusifs	6%
Droits internationaux	5%



Principales sources de rémunération des artistes, les droits gérés en licences légales (rémunération pour copie privée collectée par Copie France et

rémunération équitable collectée par la SPRE), représentent **89%** des sommes perçues.

LA COLLECTE DES DROITS

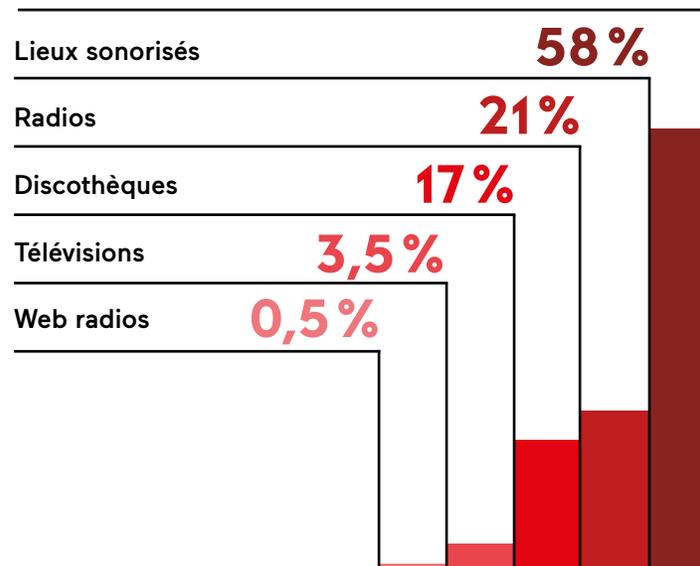
LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE

93% de la collecte est réalisée sur 4 supports :

Téléphones multimédia		70%
Tablettes multimédia		11%
Box, décodeurs, service NPVR		7%
Clés USB		5%

Les 7% restants proviennent de supports de stockage externe : disque dur, carte mémoire et Cd data.

LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE



RÉMUNÉRATION DE L'AUDIOVISUEL

La convention collective télévision prévoit des rémunérations complémentaires dues aux artistes-interprètes pour les exploitations secondaires de leurs prestations audiovisuelles en France et à l'étranger. L'Adami gère directement ces rémunérations confiées par plus d'une centaine de sociétés de productions audiovisuelles françaises.

AUTRES ACCORDS

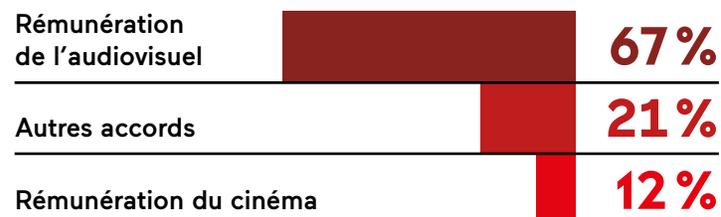
L'Adami perçoit et répartit aux artistes-interprètes des rémunérations complémentaires que ni les contrats d'engagement des artistes ni les conventions collectives ne prévoyaient.

RÉMUNÉRATION DU CINÉMA

L'Adami gère les rémunérations complémentaires dont bénéficient les artistes qui ont participé à des films amortis produits en France.

LES DROITS EXCLUSIFS

Les artistes-interprètes reçoivent des rémunérations complémentaires en contrepartie de la cession de leurs droits aux producteurs audiovisuels ou cinématographiques pour l'exploitation de leurs prestations artistiques.



LES DROITS INTERNATIONAUX

L'Adami a signé en 2023, 5 nouveaux accords de représentation ce qui porte à 47 le nombre d'accords passés avec des organismes de gestion collective dans 34 pays dont cinq nouveaux venus : l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie et le Kazakhstan. Ces accords ont permis de collecter les droits internationaux des artistes membres associés de l'Adami, pour un montant total de plus de 4,4 millions d'euros.

47 accords, 5 continents, 34 pays

- AABRAMUS (Brésil)
- ACTRA PRS (Canada)
- ACTORES (Colombie)
- **AGATA (Lituanie)**
- AIE (Espagne)
- **AIPA (Slovénie)**
- AISGE (Espagne)
- **AMANAT (Kazakhstan)**
- ARTISTI (Canada)
- ARTISTI 7607 (Italie)
- BECS (Royaume-Uni)
- CPRA (Japon)
- CREDIDAM (Roumanie)
- DIONYSOS (Grèce)
- **EEL (Estonie)**
- EJI (Hongrie)
- FILMEX (Danemark)
- FKMP (Corée du sud)
- GDA (Portugal)
- GRAMEX (Danemark)
- GRAMEX (Finlande)
- GRAMO (Norvège)
- GVL (Allemagne)
- HUZIP (Croatie)
- ISTRIGHT (Italie)
- **LAIPA (Lettonie)**
- LSG (Autriche)
- MROC (Canada)
- NORMA (Pays-Bas)
- NUOVO IMAIE (Italie)
- PLAYRIGHT (Belgique)
- PI (Serbie)
- PPL (Royaume-Uni)
- RAAP (Irlande)
- SAG (USA)
- SAGAI (Argentine)
- SAMI (Suède)
- SAMPRA (Afrique du Sud)
- SENA (Pays-Bas)
- SOUNDEXCHANGE (USA)
- STOART (Pologne)
- SAWP (Pologne)
- SWISSPERFORM (Suisse)
- UBC (Brésil)
- VDFS (Autriche)
- VOIS (Russie)*

* Accord suspendu

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES



LES ARTISTES ET LEURS ENREGISTREMENTS

100 540

artistes crédités

→ **47 641** pour la musique

→ **60 773** pour l'audiovisuel

162 399

enregistrements sonores et audiovisuels valorisés

15 325

artistes associés de l'Adami ont perçu des droits pour l'exploitation de leur travail enregistré à l'étranger

34 389

artistes membres d'un organisme de gestion collective étranger ont perçu des droits de l'Adami pour la diffusion de leurs enregistrements en France

LES RÉMUNÉRATIONS RÉPARTIES AUX ARTISTES EN 2023

Droits nets répartis aux artistes (en euros)	2022	2023	variation
Copie privée audiovisuelle	13 888 545	14 823 334	6,73%
Copie privée sonore	11 472 936	13 645 986	18,94%
Rémunération équitable	14 674 076	18 492 867	26,02%
Droits exclusifs et autres	5 119 707	3 530 856	-31,03%
Droits internationaux	4 333 494	4 485 697	3,51%
Avoir sur frais de gestion	980 868	3 922 681	300%
Total	50 469 626	58 901 421	16,71%

A l'exception des droits exclusifs, l'ensemble des rémunérations créditées enregistre une belle progression.

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

LES BASES DE DONNÉES INTERNATIONALES

L'Adami est membre du SCAPR, un réseau mondial d'organismes de gestion collective dont l'objectif est de faciliter la circulation des droits des artistes-interprètes. Deux bases de données internationales cogérées par l'Adami et ses homologues étrangers membres du SCAPR permettent d'identifier les artistes et leurs enregistrements/diffusions dans le monde entier.

Contribution de l'Adami en 2023

Base des enregistrements et des diffusions : VRDB (Virtual recordings database)

516 000

enregistrements sonores et audiovisuels enregistrés ou mis à jour

271 000

diffusions identifiées

Base des artistes : IPD (International Performers Database)

27 461

nouveaux artistes associés renseignés ou mis à jour

AVENANT ADAMI-SPEDIDAM

L'Adami a versé à la Spedidam **1 988 745** euros (pour les années de droits antérieures et 2022) et provisionné **826 489** euros pour 2023 au titre de la copie privée audiovisuelle, destinés aux artistes-interprètes dont cet organisme gère les droits.

LA SOLIDARITÉ DE LA PROFESSION : DROIT AU CŒUR

L'**entraide sociale** est destinée aux artistes-interprètes confrontés à un accident de la vie qui se caractérise par une rupture brutale des ressources financières ou par la survenance de charges exceptionnelles et imprévisibles.

Le fonds de solidarité *Droit au cœur* a permis à **94** artistes de bénéficier d'une aide sociale, pour un montant total de **151 800** euros, au cours de l'année 2023.

LE SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS ARTISTIQUES

13,7

millions d'euros

1 403

projets soutenus

Les programmes conçus pour favoriser l'emploi d'une part, et apporter un soutien direct aux artistes d'autre part, ont permis de financer leurs projets à tous les stades de leur avancement.

Les aides attribuées par les instances chargées de les distribuer, majoritairement accordées aux artistes pour le financement de leurs projets, ont enregistré une augmentation significative de **19%** en termes de montant alloué et de **22%** en nombre de projets soutenus, mettant en évidence le besoin croissant de ce soutien direct pour les artistes.

Parallèlement, les dispositifs destinés à accompagner leur carrière et à dynamiser la communauté artistique se sont largement développés en 2023. Les actions de défense et de promotion de la profession complètent cette politique en faveur des artistes.



LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

Les aides aux projets

868

aides attribuées automatiquement aux structures qui emploient des artistes dans le spectacle

399

projets portés par des artistes producteurs aidés

119

projets d'éducation artistique et culturelle soit 8,5% des projets aidés en 2023

44

projets d'aide à la formation + 37% par rapport à 2022

L'accompagnement

5

opérations produites pour favoriser l'émergence et les rencontres professionnelles : Talents Adami Cinéma, Talents Adami Théâtre, Talents Adami Théâtre au festival d'Avignon, Talents Adami Classique et Talents Adami Jazz

2

opérations co-produites avec Radio France pour décroiser les genres : Session Unik et Hip hop symphonique

4

partenariats répondant à une volonté affirmée d'ouverture, d'égalité, d'inclusion, ainsi que de soutien à des esthétiques peu médiatisées : Kourtrajmé, Rappeuses en liberté, soirée Metal au MaMA, ainsi que les 25 ans de la Techno Parade



La communauté

14

rendez-vous «Pépinière» pour accompagner les artistes bénéficiaires des aides dans leur développement professionnel : ateliers, formations, séances de pitches...

4

prix inédits célèbrent les artistes

L'Adami a organisé pour la première fois la Nuit des Artistes. Une soirée construite comme un spectacle immersif où 39 artistes ont partagé leurs talents avec les 450 spectateurs (artistes, professionnels de la culture, journalistes) pour célébrer 4 artistes désignés par les 45 000 artistes associés :

- Vincent Lindon a reçu le prix « Artiste de l'année »
- Sandrine Bonnaire celui de « Vie d'artiste »
- Grégory Privat « Artiste à suivre »
- Fatoumata Diawara a été consacrée « The Artist »

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

7 112

artistes aidés directement :

- **5 898** au travers des aides aux structures
- **157** bourses attribuées par le biais des organismes de formation partenaires
- **527** artistes producteurs via les aides dédiées
- **151** dans le cadre des partenariats avec des festivals
- **244** accompagnés par les opérations Adami
- **135** artistes ont participé aux rendez-vous de la Pépinière

LES PROGRAMMES D'AIDES EN 2023

	Nombre de projets aidés	Montants engagés en euros
Création	609	7 480 750
Action Pépinière	2	9 592
Adami déclencheur Audiovisuel	35	290 426
Adami déclencheur Théâtre	43	146 627
Aide à l'enregistrement musical et son image	30	320 200
Aide à l'enregistrement musical, sa promotion et son image	71	995 600
Aide au spectacle vivant	362	4 330 502
Audiovisuel	2	341 382
Bourse Contenus numériques	13	53 600
Bourse Première Fois	35	160 300
Enregistrement	1	112 321
Intérêt général	3	520 200
Projet musical global	5	197 500
Bonus Adami versé à la SPPF	7	2 500

	Nombre de projets aidés	Montants engagés en euros
Diffusion	631	4 703 227
Adami déclencheur Audiovisuel	3	9 000
Aide à la captation de spectacle	107	267 677
Aide à la promotion	95	552 163
Aide au spectacle vivant	310	1 986 522
Aide aux premières parties musique	54	140 522
Festival	25	793 343
Intérêt général	28	590 000
Organisations syndicales	8	363 000
Bonus Adami versé à la SPPF	1	1 000
Education artistique et culturelle	119	898 769
Adami déclencheur Théâtre	2	7 000
Aide à la captation de spectacle	25	56 548
Aide au spectacle vivant	82	612 813
Aide aux premières parties musique	1	3 408
Bourse Première Fois	3	14 000
Intérêt général	6	205 000
Formation	44	670 236
Action Pépinière	8	7 326
Bourse Compagnonnage	3	56 900
Bourse Inspiration	7	31 340
Bourse Nouveaux horizons	4	19 400
Bourses indirectes partenariat formation	17	293 470
Formation	3	54 800
Intérêt général	2	207 000
Total général	1 403	13 752 981

GOUVERNANCE

Juin 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Artistes dramatiques
Véronique Ataly, Anne Bouvier, Nathalie Boyer, Didier Brice, Anne Dos Santos, François Dunoyer, Pierre Forest, Dominique Frot, Sam Karmann, Anne Richard, Valérie Vogt
- Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles
Leslie Bourdin, André Ceccarelli, Jil Caplan, Christine Delaroche, Dorothée Hannequin, Karim Kacel, Annabelle Mouloudji, Laurent de Wilde
- Artistes lyriques
Anne Baquet, Anne-Sophie Duprels
- Artistes musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre
Annelise Clément, Marianne Piketty
- Artiste chorégraphique
Isabelle Gonzalez

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Anne Bouvier, présidente du conseil d'administration
Annelise Clément, vice-présidente du conseil d'administration
Dorothée Hannequin, présidente de la commission de la relation artistes
Valérie Vogt, présidente de la commission de la perception et de la répartition
Karim Kacel, administrateur en charge de l'action artistique et culturelle
Sam Karmann, président de la commission des affaires internationales
Laurent de Wilde, président de la commission des finances et du budget

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Souad Amidou, Dick Annegarn, Valérie Ekoumè, Olivia Lancelot (présidente), **Sylvain Morizet, Chloé Robineau (Robi)**



2 COMMISSIONS ARTISTIQUES

- Commission artistique théâtre, audiovisuel et danse
Jean-Paul Bordes, Didier Brice, Caroline Corne, Anthony Couroyer, Christine Gagnepain, Pierre Forest, François Nambot, Pedro Pauwels, Massimo Riggi, Juliette Roudet, Andrew Rugasira, Sarah Jane Sauvegrain, Florent Schwartz, Laurena Thellier, Valérie Vogt
- Commission artistique musique
Pascal Arbez-Nicolas, Laurent Bourdeaux, Leslie Bourdin, Guillaume Bourgogne, Jessie Chaton, Violaine Dufes, Anne-Sophie Duprels, Edouard Ferlet, Dorothée Hannequin, Sylvie Hoarau, Philippe Limoge, Maud Nadal, Leïla Renault, Stéphane Scharlé, Jean-Noël Scherrer

5 COMMISSIONS STATUTAIRES

Les commissions de la Perception et de la répartition, des Affaires internationales, de la Relation artistes sont composées chacune de 6 administrateurs. La commission des Finances et du budget est composée de 7 administrateurs. La commission Droit au cœur est composée du vice-président, de 2 administrateurs et d'1 artiste associé.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Gérant :
Michel Joubert
Secrétaire générale :
Paule Poujol-Robert
Directrice des affaires juridiques et internationales :
Carole Guernaec
Directrice de la perception, de la répartition et des études :
Claire Czerniak
Directeur du patrimoine et des systèmes d'information :
Thierry Auda
Directrice de l'accompagnement et du soutien aux artistes et aux projets :
Mathilde Carmet
Directeur de la stratégie et des relations extérieures :
Benjamin Sauzay
Responsable des ressources humaines :
Hélène de Marignan

LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Anne-Elisabeth Crédeville, magistrat honoraire et vice-présidente du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), **Christian Phéline**, ancien président de l'Hadopi et **Pierre-François Racine**, ancien Président du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), président du comité de déontologie.



Directeur de la publication: **Benjamin Sauzay**
Coordination: **Carine Deschênes**
Iconographie: **Émilie Vetter**
Conception graphique et réalisation : **agence Drôles d'oiseaux**

L'Adami remercie tous les artistes, les compagnies et les photographes pour leur participation à l'illustration de ce document.

Couverture : Tom Menanteau, Chine Thybaud, Isma Kebe dans *Jackpot* de Ahmed Sylla, Talents Adami cinéma 2023 © Thomas Bartel
page 2 : Hip hop Symphonique #8 © Florent Drillon – Mila Dietrich b2b Warum – char Sacem X Adami © Techno Parade 23 | Adami – Sacem © William Scotto
page 3 : Groupe Suzanne – Nuit des artistes 2023 © Cédric Canezza
page 4 : Bruno Boutleux, Nuit des artistes 2023 © Thomas Bartel – Sarah Jégou-Sageman, violon, Talents Adami classique 2023 © Thomas Bartel
page 5 : Mad Alina – Talents Adami théâtre 2023 dans *Le Bruit de l'autre* mise en scène Lucia Calamaro © Hugo Horsin
Page 6 : Fatoumata Diawara, Prix The Artist 2023, Nuit des artistes © Thomas Bartel
Page 7 : Tayc – Hip hop Symphonique #8 © Florent Drillon
Page 8 : les comédiennes, les comédiens, les réalisatrices et le réalisateur des Talents cinéma 2023 – Festival de Cannes © Thomas Bartel
Page 9 : Jérôme Etcheberry Swing All Stars – Nuit des artistes 2023 © Thomas Bartel
Page 10 : Sandrine Bonnaire, prix Vie d'artiste 2023 – Nuit des artistes © Thomas Bartel
Page 12 : Camille Chopin, soprano et Marion Vergez-Pascal, mezzo-soprano, Talents Adami classique 2023 © Thomas Bartel
Dernière page : Compagnie Retouramont – Nuit des artistes 2023 © Cédric Canezza

14 – 16 rue Ballu, 75311 Paris cedex 09, France
R.C.S. Paris D 784412900 – Société civile à capital variable
SIRET 78441290000085 APE 9002Z
adami.fr

